

TEXTE DE LA LETTRE DE L'ACPPU CONCERNANT LES MESURES PRISES
PAR L'UNIVERSITE DE SUDBURY

Pour de plus amples renseignements, prière de se mettre en rapport avec :
James L. Turk (613) 277-0488 (portable)

17 août 2008

Monsieur Robert Bourgeois
Recteur intérimaire

Madame Carolyn Sinclair
Présidente, conseil des Gouverneurs

Université Laurentienne
Sudbury ON
P3E 2C6

Monsieur,

Madame,

Cette lettre a pour objet les mesures sans précédent prises par l'une des institutions fédérées de l'Université Laurentienne, à savoir l'Université de Sudbury. Comme vous le savez probablement, l'Université de Sudbury a informé les membres du personnel universitaire de l'université de son intention de ne plus respecter aucune des obligations de la convention collective de l'université, et de les remplacer par des contrats individuels d'emploi, aux caractéristiques non professionnelles et humiliantes. Les professeurs ont été informés que toute personne qui ne signe pas ce type de contrat perd ses droits à la rémunération et aux avantages sociaux, cessant essentiellement de faire partie du corps enseignant de l'Université de Sudbury.

Ces mesures prises par l'Université de Sudbury constituent peut-être l'attaque la plus grave au Canada de la vie professionnelle universitaire. C'est la première fois qu'une université refuse d'honorer une convention collective venant d'expirer jusqu'à ce qu'une nouvelle convention collective ait été ratifiée. Les conséquences de ce refus sont dévastatrices : sans convention collective, les membres du corps professoral de l'Université de Sudbury seront contraints de travailler sans la permanence, sans liberté universitaire, sans droits aux règles de gouvernance collégiale et sans les autres protections qui sont les éléments essentiels du milieu de travail universitaire. En supprimant les règles de base qui protègent essentiellement l'enseignement et la recherche universitaires, l'Université de Sudbury cesse son existence en tant qu'université, sauf de nom.

Au cas où l'Université de Sudbury donnerait suite à l'exigence que les professeurs signent des contrats individuels leur permettant de poursuivre leur emploi à l'université, nous demandons instamment au conseil des Gouverneurs de l'Université Laurentienne de suspendre la participation de l'Université de Sudbury à la Fédération Laurentienne, jusqu'à ce que les mesures de l'ancienne convention collective soient rétablies pendant que leur renégociation est suspendue.

Nous aimerions discuter ces questions avec vous, et si cela peut être utile, nous nous ferons un plaisir de venir rencontrer à Sudbury le conseil des Gouverneurs.

Avec nos salutations,

Penni Stewart
présidente

James L Turk
directeur général

cc. Andrii Krawchuk, recteur, Université de Sudbury
 Robert Fabbro, président du conseil des Régents de l'Université de Sudbury
 James Ketchen, président, Association des professeures et professeurs de
 l'Université Laurentienne
 Paolo Biondi, président, Association des professeures et professeurs de
 l'Université de Sudbury